

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14

Québec, MERCREDI, 16 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14

### OPINION DE LA PRESSE.

Nous traduisons l'article suivant d'un des journaux les plus influents de Londres, le *Daily News*, du 6 avril.

Une des nouvelles les plus importantes qui nous soient parvenues du Canada, est le passage du bill des pertes causées par la rébellion, soutenu par une grande majorité dans l'une et l'autre chambres de la législature. Par conséquent, la mesure n'attend plus que la sanction du gouvernement exécutif. Lord Elgin a deux lignes de conduite à suivre, — il peut renvoyer le bill à la considération de Sa Majesté, ce qui serait virtuellement le négativer; et il peut lui donner son assentiment et le faire devenir loi, et dans ce cas, il sera la loi à Sa Majesté en conseil de le rejeter dans l'espace d'une année. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'il sera désavoué dans le dernier cas, car quand même le gouverneur général le réserverait, nous ne voyons pas que le département colonial puisse faire autrement que de conseiller Sa Majesté de donner sa sanction royale à la mesure.

Rien n'est plus injuste et incorrect que de représenter la contestation actuelle dans le Canada comme une guerre de races. Quand même il en serait ainsi, et que tous les Anglo-Saxons seraient en antagonisme avec toute la population Canadienne-française, ça ne prouverait pas que la mesure est nécessairement mauvaise. C'est le sujet du différend qui fait le mérite d'une question, et non pas les personnes intéressées. Mais il n'y a pas de telles divisions de races dans le cas présent. Ceux qui soutiennent qu'il y en a, s'emportent en indignation à la seule idée de voir les Anglo-Saxons de la province soumis à une domination française. Mais ils parlent avec une parfaite ignorance de cause. Les Anglo-Saxons sont bien capables d'avoir soin d'eux-mêmes. Dans le Canada-Uni, ils ont une grande prépondérance sur la population française. Il appert par le recensement de 1848 que la population du Haut-Canada est de 715,000 et que celle du Bas-Canada est de 780,000. La population de la partie supérieure est entièrement Anglo-Saxonne, tandis que 130,000 au moins de la province inférieure sont aussi Anglo-Saxons. Ce qui fait que la population Anglo-Saxonne de la Province-Unie est en tout de 845,000, ne laissant que 650,000 à la population française. Parler de domination française avec une pareille division de races, est tout simplement une puérilité.

L'infériorité numérique de la race française nous apprend de suite, sans le concours d'une portion au moins des co-républicains Anglo-Saxons, les français ne pourraient conduire à une fin heureuse le bill dont on se plaint. En d'autres mots, le bill ne peut avoir passé qu'à l'aide d'une fusion de races, jusqu'à un certain degré en sa faveur, — circonstance qui fait sortir le différend de l'odieuse catégorie dans laquelle on l'avait placé, des guerres de races. Il est bon de savoir jusqu'à quel point la population Anglo-Saxonne de la province a étendu son concours.

Le bill a été approuvé par tous les supports du gouvernement dans toute l'étendue du Canada. Et quels sont ces supports? Dans le Bas-Canada, ce sont sans contredit les Canadiens-français. Recevoir un support quelconque de cette source, est traité en certains quartiers de la mère-patrie comme étant une évidence de la culpabilité du gouvernement. Mais ceux qui voient les choses ainsi oublient que l'opposition Canadienne qui fait actuellement ces cris et ce tapage contre le gouvernement, a fait, quand elle était au pouvoir, les efforts les plus dévoués pour obtenir ce support même, que le gouvernement du jour avait gagné. Si nous retournons au Haut-Canada, nous trouvons que le gouvernement est soutenu par la majorité des représentants. Et ce n'est pas tout. Les comités libéraux sont très-populeux, et les tories le sont peu. La majorité libérale élue par le Haut-Canada pour la chambre d'assemblée représente environ deux tiers des habitants du Haut-Canada. — Ce gouvernement Canadien-français, par conséquent, comme on le nomme, a le support de deux sur trois de la population Anglo-Saxonne du Haut-Canada, c'est-à-dire, qu'il est deux fois aussi fort que l'opposition dans cette section de la province exclusivement Anglo-Saxonne. Ajoutons à cela qu'il a le support de la majorité des Anglo-Saxons dans les deux sec-

tions. En tenant à l'opposition présent des 130,000 Anglo-Saxons du Bas-Canada, elle peut compter dans les deux provinces 370,000 partisans. Le gouvernement, de son côté, peut compter, en addition à toute la population Canadienne française au-delà de 470,000 supports Anglo-Saxons. Les partis sont donc comme suit: — 650,000 français, plus 470,000 Anglo-Saxons versus 370,000 Anglo-Saxons. Et cependant c'est là la guerre de races, dans laquelle on nous dit que les français sont tous d'un côté, et que tous les Anglo-Saxons sont de l'autre côté! Voilà l'état de choses qui menace la population Anglo-Saxonne d'une domination française. En laissant tous les français de côté, la majorité Anglo-Saxonne de la population est évidemment et fermement en faveur du gouvernement. S'il en eût été autrement, comment la mesure en question aurait-elle reçu la sanction de majorités aussi grandes dans le parlement?

Mais pour répondre à ceux qui accusent le présent gouvernement provincial d'être un gouvernement Canadien-français, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin que dans le cabinet même. Nous trouvons qu'il est composé en partie de messieurs d'origine française. Mais le prédecesseur l'était aussi. Si MM. Baldwin et Blake, sont liés avec M. LaFontaine, MM. Daly et Draper l'étaient avec M. Viger. La seule différence, c'est que les premiers en se coalisant avec M. LaFontaine, ont pour eux l'appui de tous les Canadiens-français, tandis que les derniers ne l'ont pas eu, en s'associant à M. Viger dans le but d'entraîner à leur suite les habitants. On peut encore dire que la majorité du cabinet tory était Anglo-Saxonne. Mais telle est aussi la majorité du cabinet actuel. L'impression défavorable qu'on voulait créer en faisant allusion à la constitution mixte du présent cabinet, aurait été également applicable au cabinet précédent. C'est puérile de baser une accusation sur une telle assertion, et ceux qui le font, feraient bien de se rappeler qu'en conduisant le gouvernement provincial sous un système responsable, la section Canadienne française de la population ne peut pas être passée inaperçue.

Mais on peut dire que nous prenons avantage des issues collatérales, et que les choses peuvent être comme nous le disons et que malgré tout, la mesure est encore du caractère le plus condamnable. Nous avons déjà expliqué la nature de la mesure, et nous l'avons défendu tant dans son principe que dans ses détails; et si nous empirions sur des sujets différents de la question principale, c'est que nos antagonistes ne veulent pas s'y tenir strictement. En outre, le *Chronicle* le principal accusateur du gouvernement Canadien, a virtuellement abandonné la question, en autant qu'elle est fondée sur les mérites du bill lui-même, et il tâche maintenant de la dénature par des inductions et des conséquences erronées. Nous avons montré que ce journal est faux dans tous ses avancés. Nous avons montré que le différend n'est pas une guerre de race contre race, malgré les efforts d'une faction désordonnée qui voudrait qu'il en fût ainsi; que le présent gouvernement n'est pas plus un gouvernement Canadien-français que son prédecesseur, si ce n'est qu'il possède la confiance des Canadiens-français, support que son prédecesseur n'a pu obtenir; et que dans le présent état des choses, le Canada ne peut pas être gouverné constitutionnellement, par un gouvernement qui conque sans s'assurer la coopération des Canadiens-français.

Voici encore un avancé que nous devons contredire. On dit que le cabinet actuel est composé d'hommes qui étaient les chefs du parti qui s'est rebellé précédemment. Le présent cabinet a de ces hommes dans son sein, mais le précédent aussi. Si M. LaFontaine a été intéressé dans la rébellion, M. Viger l'a été aussi. Dans le ci-devant cabinet il y avait des hommes qui risquèrent leurs propriétés et leur vie pour défendre contre les rebelles la suprématie de la couronne. Dans le cabinet actuel, il y a aussi de ces hommes qui étaient non seulement loyaux, mais même tories, dans le temps de l'insurrection. Quant à la loyauté, il n'y a pas de différence essentielle entre les partis. Mais il y a cette différence, que l'un est composé d'hommes à idées libérales, pendant que l'autre est composé d'hommes à

prétentions et à desseins égoïstes. La grande excitation de celui dont on parle n'est après tout, qu'un pur bavardage de parti, et la ligne de démarcation entre les deux partis coïncide singulièrement avec celle qui les sépare à la dernière élection générale. Nous verrons les divagations du *Chronicle* quand il reviendra à la charge sur ce fait significatif, et tentera de donner les proportions d'une importance impériale à un mouvement de parti purement local.

(De la Tribune de New-York)

Lord Elgin a donné la sanction royale à 48 bills. Cinq chefs tories ont été arrêtés sous accusation d'incendie, examinés et conduits à la prison escortés de 100 soldats et applaudis par la populace. Toute la garnison, peut-être, 2000 hommes au même plus sont sous les armes. L'agitation augmente. Nous ne sommes pas certain que M. Moffatt ait été arrêté. En autant que les nouvelles portent les faits, on peut en inférer qu'une classe d'hommes politiques qui désirent embarrasser, sans doute, le gouvernement britannique, ont tâché de brouiller lord Elgin avec la portion des citoyens qui sont de cœur les plus fermement attachés à la connexion britannique; sa seigneurie, en s'exposant à tant de reproches de la part des anciens loyalistes, afin de pouvoir rembourser les pertes des pauvres habitants Canadiens causées par la destruction malicieuse de leurs propriétés en 1838, et par ces mêmes loyalistes, rendra son gouvernement très populaire chez les habitants français mécontents, et par ce moyen donnera une grande force à la connexion britannique. Et en déférant comme elle a fait au jugement des membres de l'assemblée représentant trois quarts de la population du Canada, au lieu de succomber sous les menaces de la minorité tory contrôlée par des chefs violents, elle a déployé beaucoup de sagesse. Nous apprenons que la garde volontaire Canadienne française est déjà organisée pour la protection spéciale de sa seigneurie. M. LaFontaine, le premier ministre Canadien-français, paraît bien comprendre ce qu'exige sa position.

(Du Picton Sun.)

Nous n'avons pas d'espace pour de longs commentaires sur l'agitation extraordinaire du parti tory à Montréal. Nous n'avons pas d'appréhension sérieuse que la paix du pays ne soit généralement maintenue. Mais la prospérité du pays s'en ressentira matériellement, et son crédit sera détruit par les excès d'une rage de parti. Il en résultera cependant un bien. Ça montrera sous leurs véritables couleurs ces bruyants tories qui ont toujours la loyauté sur les lèvres, mais qui ne font aucun cas de la constitution et des lois. L'affaire ferait voir quels sont ceux qui sont pour l'insubordination, et ceux qui sont pour la loi et l'ordre. Celui qui justifiera ou excusera cet outrage sanglant contre les autorités constituées du pays, celui qui sympathisera avec les émeutiers emprisonnés, est gâté, corrompu jusqu'au cœur, quelque puisse être sa profession. Vous les reconnaîtrez par leurs fruits. Quelques partisans tories ont reçu la nouvelle du trouble avec une satisfaction évidente; et des personnes dans des situations respectables de la société l'ont regardé comme un mouvement méritoire. La *Gazette*, dans un *extra* publié samedi, raconte l'outrage, et censure le gouvernement, mais elle ne dit pas un syllabe de réprobation contre les criminels qui y ont pris part. Nous apprenons par lettre privée que dans Belleville, un acte d'insubordination a été commis ouvertement le soir de la réception des nouvelles. Une populace rebelle s'est ameutée dans les rues, et au milieu de beaucoup de bruit, a brûlé l'effigie de notre très-respecté gouverneur général! Mais nous ne pouvons croire que les tories à sentiments élevés favorisent de semblables démonstrations.

(Du Globe de Toronto.)

Bill d'indemnité. — Le bill d'indemnité a passé à une majorité des deux chambres du parlement et a été sanctionné par le gouverneur-général, dans l'exercice de ses devoirs constitutionnels et avec cette conduite ferme de laquelle il n'a jamais dévié. Quand il vint ici, il y avait au pouvoir un ministère qui avait obtenu une majorité au

moyen corrompu de comités parlementaires qui ont rejeté six ou sept candidats libéraux. Il n'a jamais eu égard à l'état apparent de la chambre, et a toujours donné sa confiance aux ministres jusqu'au moment où ils ne purent plus obtenir une majorité. Il ne les abandonna pas alors, mais il leur donna une nouvelle élection, quand ils le voulurent, et sous leur propre influence. Ils furent défaits par plus de deux contre un chez les membres élus, et plus de trois contre un chez les électeurs. Mais une mesure ne leur plaît pas, et ils doivent obtenir la dissolution et le rappel du gouverneur. Bien, supposons que la chose ait lieu, et que l'objet de tout cet incendie et ce tapage soit accompli, — le rétablissement au pouvoir de ces hommes immaculés. Dans leur prochaine session ils passeront un bill que les libéraux n'hésiteront pas, ceux-ci ne soulèveront pas le pays et demanderont le rappel du nouveau gouverneur général (Bond Head, serait probablement le choix des tories), et par suite, un autre gouverneur et un parlement surviendraient. Dans cette supposition, où seraient notre Roi, nos lords, nos communes? Adieu pour jamais. Un groupe de turbulents et de factieux seraient Roi, lords et communes.

Lord Elgin occupe en qualité de délégué le rang de la première branche de la législature. N'a-t-il ni droits, ni liberté? Est-ce que tout cela est concentré chez les pauvres aveugles orangistes ou chez la populace préjugée, les tories de Montréal? Les hautes fonctions du gouverneur général doivent être exercées avec une parfaite liberté. Ou serait-il le premier homme dans la province qui dût voir une ligne de conduite tracée devant lui? Il n'a pas jugé bon de rejeter le bill, et il ne juge pas bon de dissoudre le parlement. La constitution lui confère le droit de juger en ces matières, et qui a le droit de lui nier? Pour le peuple du Canada, il exerce ces droits, et il en use en harmonie avec une grande majorité des représentants du peuple. Il est responsable à la couronne et au gouvernement de la Grande-Bretagne et à leur entière confiance.

(Du Provincialist.)

Le représentant de la Reine a été outragé et insulté comme jamais représentant de la couronne anglaise ne l'a été dans aucun temps. Si la Turquie, si l'Autriche, si même la Russie insultait de la sorte un ambassadeur anglais, le Grand Ours du Nord serait poursuivi jusque dans sa tanière. Mais il est permis aux tories Canadiens, (hommes sans les lèvres de qui la loyauté ne mourir jamais) de traiter avec une audace ouverte, brutale, et sans pitié, le descendant d'une race de rois, et le représentant de la couronne et de la dignité Britannique! Oui, nous les en accusons sans mitiger; c'est en vain qu'ils rejettent la faute sur la populace sans loi. Qui a excité et soulevé cette populace? Quelle autre fin pourraient avoir leurs mensonges abominables, leur discours séditieux et la licence effrénée de leur presse, durant l'hiver passé? Assailir le gouverneur avec des œufs pourris, et brûler les bâtisses du parlement, exprime la mesure et la substance de la loyauté tory. Et nous sommes fâchés de dire tout cela, car nous savons qu'il y a chez eux des hommes qui détestent ces actes infâmes; mais comment justifier la conduite corrompue de leurs chefs? Ils ont maintenant ruiné le commerce du pays; et plusieurs personnes qui travaillaient à se relever de leur difficultés resteront sur le mur, en conséquence du dernier acte de leur drame politique. — L'insubordination des chefs tories ne peut être égale que par l'imprudence de leurs assertions. Ils forme peut-être les deux-cinquièmes de la population du Canada, et cependant, ils affirment que leurs assemblées publiques et leurs pétitions sont faites par le peuple! Lord Elgin comprend la vérité de tout cela; et cependant parce qu'il n'a pas agi sur ces pétitions, comme si elles eussent émané de tout le peuple et pour avoir signé le bill malencontreux, sans doute avec le plein consentement du gouvernement impérial, ils font des pétitions pour obtenir son rappel! Et pis encore, après avoir lancé des œufs pourris sur le représentant de Sa Majesté, comme ils s'en vantent, et après avoir brûlé le palais parlementaire, ils s'appellent "les loyaux sujets de Sa Majesté." La pétition

de Montréal commence ainsi! Mais nous pensons qu'il y a juste autant de vérité dans leurs prétentions maintenant qu'il y en a toujours eu.

Les réformistes et les amis de l'ordre constitutionnel sont maintenant appelés à aider les autorités constituées du pays, et nous avons pleine confiance qu'ils le feront. Il faut abattre les émeutiers et retourner la majesté des lois.

(Du Cornwall Freeholder.)

Où arrivons-nous? souffrirait-on que quelques marchands ignorants, fanatiques et égoïstes d'origine Britannique de Montréal parce qu'ils soutiennent par leurs annonces quatre ou cinq journaux tories enragés, souffriraient, disons-nous, qu'il gouverne cette province en dépit de son opinion exprimée constitutionnellement? Le "parti Britannique," en vérité! Y a-t-il quelque chose de "Britannique" nous le demandons, dans les démarches lâches qui ont conduit à la destruction des bâtisses du parlement, états outrages commis sur la personne du noble représentant de sa majesté? Y a-t-il quelque chose de "loyal," en cela? Et cependant on tâche de justifier ces démarches, en disant que Lord Elgin a sanctionné le bill d'indemnité? Quel était le devoir de Son Excellence là-dessus? N'était-il pas assermenté et lié d'administrer la constitution de cette province suivant la loi? Sa royale majesté se la Reine n'a-t-elle pas pris le même serment de même que tous les monarques qui sont montés sur le trône Britannique depuis 1688? Lord Elgin pouvait-il administrer le gouvernement en violation de son serment, et refuser sa sanction au bill d'indemnité contre les vœux des trois quarts de l'assemblée législative et d'une majorité dans la chambre haute? Le Canada doit-il être gouverné constitutionnellement, ou par une populace effrénée de Montréal, n'étant qu'une bien faible part d'un seul comté? Est-ce que ces esprits étroits et égoïstes s'imaginent que Montréal gouvernera le Canada, comme Paris fait de la France?

Ils verront bientôt leur erreur. Le bras de l'exécutif est puissant, et nous en sommes sûr, il sera employé avec effet à supprimer la violence et à rétablir la paix et l'ordre. Que la province fasse entendre sa voix, et dise à ces lâches scélérats, qui sous l'habit de la loyauté, tâchent de saper les fondements de la constitution, qu'ils ne trouveront aucune sympathie chez la masse du peuple.

(Du Hamilton Journal and Express.)

Le temps est arrivé où nous devons être rebelles ou loyalistes, il n'y a plus de milieu, et nous espérons que pas un seul réformiste ne sera déçu. Que ceux qui ont gagné le nom de *Rebelles* par des actes sans parallèle dans l'histoire, soient les seuls qui le méritent. Qu'il s'attache à eux comme il le doit et qu'ils retirent tout l'avantage qui revient d'un pareil titre. M. Blake a dit vrai dans la chambre d'assemblée, quand il a usé de ce mot déplaisant qui a soulevé l'ire des coryphées tories. Quelques semaines se sont à peine écoulées qu'on cherche à guigner ce nom et qu'on le mérité sans équivoque. La dignité de l'Empire Britannique a été insultée, le peuple a souffert une perte irréparable, et tout Breton, soit qu'il se place près de la rose, du chardon, du trèfle, ou de la feuille d'érable, doit enregistrer son protest contre le serfisme.

Que nous tenions des assemblées publiques ou non, tout homme qui peut écrire doit opposer sa signature à des adresses condamnant les outrages effrénés et la dictature d'une populace. Chaque township doit être très-circospect contre son zèle, et répondre avec ardeur à l'appel. L'honneur de la province y est intéressé, et tout vrai patriote sera désormais reconnu par sa magnanimité et en dénonçant tous les partis préjugés de parti, et en proclamant hautement son horreur pour la *mobocratie* britannique. (Dictature de la Canaille.) Nous ne pouvons nous convaincre que la partie bien pensante de nos adversaires politiques se montre déloyale dans un temps comme celui-ci. Si elle se montre déloyale, nous ne pouvons les considérer que comme sous l'empire d'une illusion, que nous n'aurions pu concevoir auparavant.

(Du Prescott Telegraph.)

Nous n'avons jamais pu croire avant ce